



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 72 du 9 mai 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2016

Absents excusés : André NOEL (pouvoir à Jean-Patrick POLIN).

Programme de travaux forestiers pour l'année 2016 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis de l'ONF concernant les travaux suivants :

Travaux sylvicoles :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles : localisation parcelles 1, 2 et 58,
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée : localisation parcelle 58,
- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée : localisation parcelle 58.

Travaux de maintenance : Entretien du parcellaire : localisation parcelles 1 et 61.

Pour un montant total estimé à 13 320.00 € HT.

Travaux neufs d'éclairage public pour l'année 2016 : Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux envisagés dans la commune :

- Fourniture et pose de 1 prise de courant sur poteau pour illuminations de Noël à Woinville,

Montant total estimé des travaux HT 142.37 €

Participation du Syndicat d'Electrification 85.42 € (soit 60 %)

Participation de la commune 56.95 € (soit 40 %)

Le Conseil municipal accepte ces travaux à l'unanimité.

Adhésion au Syndicat des Eaux des communes de Trésauvaux et des Eparges :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIELL a fait part de la demande d'adhésion des communes de Trésauvaux et des Eparges à sa structure.

Les communes adhérentes au SIELL sont amenées à se prononcer sur l'intégration de ces deux communes dans le périmètre du Syndicat dont les statuts seraient changés en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de Trésauvaux et des Eparges au Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat.

Elaboration d'un schéma et zonage d'assainissement : Choix de l'ANC : Le Maire rappelle la délibération n° 48 en date du 23/09/2014 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un schéma et zonage d'assainissement.

Après présentation de celui-ci et après en avoir débattu, le conseil municipal considérant que :

➤**La sécurité sanitaire et écologique étant assurée :**

- Le programme de mesures 2016-2022 de l'Agence de l'eau Rhin Meuse (AERM) constate que l'état écologique des masses d'eau est bon à moyen sur le territoire de la commune. Aucune action prioritaire le concernant n'est retenue dans ce programme.

- Les mesures de l'état écologique 2012-2014 faites à l'amont de la Madine par l'AERM

concluent à un état écologique bon à très bon,

- La commune a engagé un inventaire écologique et hydrologique des fossés pour établir un plan de gestion des fossés qui concourra à maintenir la bonne qualité de l'eau rejetée dans le milieu naturel,

➤ **Les aides aux collectivités étant priorisées en fonction de la pollution émise par celles-ci, la commune n'est plus éligible actuellement qu'à hauteur de 40 % d'aides :**

L'installation des 3 stations d'épuration en assainissement collectif représente un coût HT de 1 686 960 € hors achat des terrains et leurs procédures et une charge pour la commune de 674 037 € qui se traduit par un endettement de près de 50 000 € par an pendant 35 ans,

- Corollairement le prix de l'eau est estimé à 4/5 € le m³ puis à moyen terme à 7 € pour corriger les baisses de consommation qui s'en suivent,

➤ **Les aides aux particuliers pouvant être mobilisées pour les installations avec obligation de travaux :**

- La Communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre a pris la compétence réhabilitation lui permettant de coordonner les demandes de subvention des particuliers auprès de l'AERM dont l'installation est polluante,

- L'OPAH ou l'ANAH peuvent sous conditions de revenus, participer au financement de l'amélioration de l'habitat,

➤ **Les propriétaires dont le contrôle conclue à une installation non conforme sans impact n'étant pas tenu d'effectuer la mise aux normes,**

Décide à l'unanimité d'opter pour l'assainissement non collectif.

Elaboration d'un schéma et zonage d'assainissement: Demande de subvention: le Maire présente le rapport d'étude des solutions.

Afin de mieux connaître l'impact des rejets sur le milieu naturel, il est proposé de commander en option une série de mesures complémentaires pour un montant de 3059 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour faire réaliser des mesures d'analyse par le Bureau d'Etudes OXYA et charge le Maire de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de Bassin Rhin Meuse.

Le plan de financement s'établira de la manière suivante :

Dépense TTC	Montants en € HT	Ressources	Montants en € HT	%
Options Analyses milieu naturel : 19 points de mesures sur cours d'eau et analyses en laboratoire	3059 €	Agence de Bassin Rhin Meuse	2141 €	70 %
		Autofinancement	918 €	30 %

Débat du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

Conformément à la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations du PADD. Le débat a porté sur les questions suivantes :

-Comment accueillir les constructions contemporaines sans qu'elles dénaturent le capital architectural de la commune, véritable valeur patrimoniale et d'économie touristique et résidentielle. Aussi les conseillers demandent-ils à ce que le règlement soit bien étudié de façon à ce que ces constructions soient parfaitement intégrées au paysage.

Par ailleurs, ils s'interrogent sur les moyens que la commune pourra actionner ou dont elle pourra disposer pour :

- mettre en œuvre l'ensemble des mesures de l'orientation 3-1 « Soutenir les activités agricoles » et la préservation des haies et prairies de l'orientation 2-3
- anticiper la protection de la santé des habitants car les habitations sont entourées d'une majorité de cultures conventionnelles utilisant des produits chimiques. Les conseillers posent la question de cette prévention par la création d'une zone tampon autour des habitations.

Les orientations du PADD feront l'objet d'un document spécifique qui sera distribué aux habitants prochainement.

Contenu modernisé du règlement du PLU

Vu le Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, et notamment son article 12 ;

Le conseil municipal décide :

Que le plan local d'urbanisme de Buxières-sous-les-Côtes utilisera le contenu modernisé du règlement tel que défini par les articles R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la procédure de révision du POS valant transformation en PLU.

Démission de PASCAL BOTTESINI

Pascal BOTTESINI a démissionné du conseil municipal pour raisons personnelles. Il continue à apporter sa participation à la vie municipale au sein des comités consultatifs urbanisme, assainissement et activités économiques ainsi qu'au projet de mise en valeur des sites de guerre. Nous le remercions pour sa présence active, sa bonne humeur et le formidable coup de main qu'il a donné pour la mise en place du site internet.

Le siège reste vacant pour une commune de moins de 1000 habitants lorsque le conseil municipal a perdu moins d'un tiers de ses membres.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Pascal BOTTESINI, conseiller municipal, en date du 4 avril 2016, le Conseil Municipal est amené à le remplacer :

-au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine, où il était délégué titulaire :

Sont nommés à sa place :

- Olivier CHAZOT, Titulaire (précédemment suppléant)
- Jean-Patrick POLIN, Suppléant

-au Syndicat d'Electrification de la Woëvre, où il était délégué titulaire :

Sont nommés à sa place :

- Odile BEIRENS, Titulaire (précédemment suppléante pour Buxières)
- Amandine FLOQUET, Suppléante (qui remplace Odile BEIRENS)

-au Chantier Ecole de Vigneulles, où il était délégué titulaire :

Est nommée à sa place : Odile BEIRENS, Titulaire

-au Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat, où il était délégué « voix consultatives » en tant que suppléant :

Est nommée à sa place : Chantal MISCHLER dans les mêmes fonctions.

-au CCAS de la commune, où il était membre : remplacé par Amandine FLOQUET

INFORMATIONS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES PARTIELLES :

1^{er} TOUR : 17 avril 2016

	Bureau de vote de BUXIERES 112 inscrits	Bureau de vote de BUXERULLES 50 inscrits	Bureau de vote de WOINVILLE 77 inscrits	TOTAUX 239 inscrits
S.DENOYELLE/ M-C.TONNER	24	12	14	50
M. PROT / B. ROTA	18	10	18	46
S.FRANÇOIS / T. VILLEMIN	17	10	6	33
Suffrages exprimés	59	32	38	129
Bulletins blancs	1	0	3	4
Bulletins nuls	0	0	1	1
Taux de participation	53.57 %	64 %	54.54 %	56.07 %

2^{ème} TOUR : 24 avril 2016

	Bureau de vote de BUXIERES 112 inscrits	Bureau de vote de BUXERULLES 50 inscrits	Bureau de vote de WOINVILLE 77 inscrits	TOTAUX 239 inscrits
S.DENOYELLE/ M-C.TONNER	32	16	21	69
M. PROT / B. ROTA	30	8	15	53
Suffrages exprimés	62	24	36	137
Bulletins blancs	4	3	6	13
Bulletins nuls	0	1	1	2
Taux de participation	58.93 %	56 %	55.84 %	57.32 %

TICKET SERVICE ENERGIE

La CARSAT Nord Est (assurance retraite) accorde des aides au financement des factures d'énergie. Ce dispositif est appelé « Ticket Service Energie ».

Si vous en bénéficiez et que vous voulez payer une partie de vos factures EDF, il faut venir à la mairie pour que nous fassions l'envoi de votre règlement. EDF ne communique pas l'adresse pour éviter les piratages d'identités.

ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a pris la décision de l'assainissement non collectif à partir des éléments expliqués ci-dessus en délibération. La sécurité sanitaire et environnementale, préoccupation majeure, a été examinée en priorité. Celle-ci a guidée principalement la décision du conseil. Etant assurée, elle permet de libérer les finances communales pour continuer le programme d'embellissement du cadre de vie des habitants. D'autant que le conseil a engagé une surveillance des rejets avec la mise en place d'un plan de gestion des fossés (objet du stage de Maximilien Perrin) et la renforce avec l'analyse des eaux sur 19 points. Cette démarche encore non reconnue représente une alternative bien fonctionnelle pour nos communes qui ne produisent pas de rejets polluants ; c'est une piste que nous souhaitons faire valoir.

La commune possède maintenant un schéma de zonage d'assainissement avec comparatif assainissement collectif/non collectif et impact sur le prix de l'eau. Sans celui-ci, les aides à la mise aux normes des installations avec impact seraient impossibles à obtenir.

Les propriétaires dont l'installation est non conforme sans impact ne sont pas tenus à la mise aux normes. Cependant s'ils vendent, une décote est appliquée et le nouveau propriétaire est tenu à faire la mise aux normes dans un délai de un an. Si ces propriétaires souhaitent se mettre aux normes (sans vendre), ils peuvent se grouper pour obtenir de meilleurs prix. Ils sont invités à se faire connaître auprès de la mairie, une aide technique pourrait leur être apportée.

La suite du dossier est la suivante : la procédure de lancement de l'enquête publique est en cours. Celle-ci se tiendra probablement au début de l'automne. Vous serez alors invités à faire part de vos observations et avis pendant un mois sur l'étude et le choix de la commune. A la suite de celle-ci, le commissaire enquêteur livrera ses conclusions.

L'étude peut être dès à présent consultée à la mairie.

LES FRUITS DE VOS VIEUX VERGERS INTÉRESSENT MIRABIO

L'équipe MIRABIO s'est installée à Vigneulles-Lès-Hattonchâtel en 2014. Baptiste, Maxime et Martin souhaitent valoriser le terroir des Côtes de Meuse et tout particulièrement ses vergers de vieilles variétés non traitées. Ils proposent donc aux particuliers qui en possèdent et qui n'ont plus le temps de s'en occuper, d'en acheter les fruits au lieu de les laisser sur place. Pour cela, ils emploient des équipes de cueilleurs, vendent les fruits en circuits courts et rétribuent le propriétaire du verger. En 2014, 5 tonnes de mirabelles, pommes et poires ont ainsi pu être récoltées, et 7 tonnes en 2015. Avec un potentiel de vente en pleine expansion, MIRABIO est disposé à augmenter considérablement ces volumes.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à les contacter pour qu'ils vous expliquent mieux leur démarche : contact@mirabio.fr ou 0689863395 ou 0677935369 ou 0675725119.

RENCONTRE AVEC BERTRAND PANCHER

Faisant le tour des communes de Meuse, Bertrand PANCHER a rencontré les élus de Buxières-sous-les-Côtes le 14 avril dernier. Nous lui avons présenté les orientations 2016 et remis copie de nos demandes de subventions à l'Etat qu'il a proposé d'appuyer auprès du Préfet. Les moyens communaux de la préservation du paysage bocager ainsi que du maintien et du développement de l'activité agricole, arboricole et viticole ont été évoqués. Concernant la fibre, Bertrand Pancher a fait savoir que la Région Grand Est et le Département de Meuse étaient en train de définir leurs domaines réciproques de compétences et une politique commune pour mettre en place la fibre. *(La pose de la fibre étant différente du renforcement de réseau qu'Orange veut installer).*

RAPPEL REGLEMENTATIONS

➤ **REGLEMENTATION SUR LES BRUITS** : Comme chaque année, nous rappelons ci-dessous, la réglementation en matière de bruits de voisinage et notamment pour les travaux de jardinage et bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuse à gazon, motoculteur, débroussailleuse, tronçonneuse...

Ces travaux sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

-du lundi au vendredi	de	08H00 à 12H00 et de 14H00 à 20H00
-les samedis	de	09H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
-les dimanches et jours fériés	de	10H00 à 12H00.

➤REGLEMENTATION SUR LES FEUX : ARRETE PREFECTORAL N° 2004-1411 EN DATE DU 22/06/2004 :

Tout feu est interdit **du 1^{er} mai au 31 octobre** de chaque année dans le département de la Meuse à **une distance inférieure à 100 mètres des routes, 20 mètres des chemins et 200 mètres des habitations**. D'autres prescriptions s'appliquent en ce qui concerne les massifs boisés. La destruction par le feu des chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place est également soumise à conditions et devra faire l'objet d'une **déclaration préalable en mairie**.

LIONS CLUB : Le Lions Club organise sa collecte de textiles, vêtements, tissus divers, cuirs et chaussures le dimanche **22 mai 2016 à partir de 08H00. Des sacs plastiques spécifiques seront tenus à votre disposition à la mairie à partir du 10 mai.**

Ces sacs seront rassemblés de préférence, par les habitants en des lieux publics ou récupérés devant leur domicile.

A NOTER

Que vous soyez en recherche d'emploi ou employeur à la recherche de salariés, cette manifestation peut vous intéresser : Pôle Emploi prépare un forum **"RENCONTRE EMPLOI ET FORMATION"** qui se tiendra :

- à Bar-le-Duc le jeudi 2 juin matin,
- à Commercy le vendredi 3 juin matin,
- à Verdun le mardi 14 juin matin.

Contact : Pôle emploi Meuse

Direction territoriale - 77 rue Bradfer - BP 60286 - 55007 BAR LE DUC Cedex

VISITE DE L'EST REPUBLICAIN le 20 mai prochain : il reste des places.

Contactez directement Christine HION au 06 47 97 59 07 ou christine.hion@orange.fr

CONCOURS PHOTOS AMATEURS A L'ESAT/DOMAINE DU VIEUX MOULIN A LACHAUSSEE

Dans le cadre de « Couleurs du terroir en images » qui aura lieu les 11 et 12 juin 2016 à Lachaussée. Sur le thème « nature et patrimoine de Lorraine ».

Le règlement du concours est disponible sur le site internet www.etang-de-lachaussee.com, ou sur demande téléphonique au 06 47 97 59 07 ou 06 28 60 50 86

Fermeture du secrétariat : Le secrétariat de mairie **sera fermé du 23 mai au 2 juin 2016**. En cas d'urgence vous pouvez vous adresser à Madame le Maire ou Messieurs les adjoints. La permanence des élus est maintenue le jeudi de 18h à 19h.

Odile BEIRENS